

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature*

Agence nationale de l'habitat

Décision du 12 avril 2010 portant délégation de signature

NOR : DEVU1020846S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice générale de l'Anah,

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 301-5-1, L. 301-5-2, R. 321-7d et R. 321-12 ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Anah à compter du 12 avril 2010 ;

Vu la décision du 11 octobre 2007 chargeant M. Alain DE QUERO de la direction de l'action territoriale à compter du 1^{er} novembre 2007,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. Alain DE QUERO à l'effet de signer, dans les limites de ses attributions, au nom de la directrice générale, ordonnateur de l'Anah :

1. Les ordres de mission pour les agents placés sous son autorité et les états de frais correspondants.

2. Les documents et certifications permettant de liquider les dépenses relatives aux conventions avec les fédérations intervenant dans le champ de l'habitat.

Article 2

Délégation permanente est donnée à M. Alain DE QUERO pour conclure, pour les territoires non couverts par une convention de délégation de compétence en application des articles L. 301-5-1 et L. 301-5-2 du code de la construction et de l'habitation, les conventions dites de « portage » visées à l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation et aux articles 15 I et 15 J du règlement général de l'agence, ainsi que les avenants à ces conventions.

Article 3

Les précédentes décisions du 5 novembre 2007 et du 11 janvier 2010 donnant délégation à M. Alain DE QUERO sont abrogées.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 12 avril 2010.

La directrice générale de l'Anah,
I. ROUGIER